



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la République dominicaine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la République dominicaine.

Table des matières

1 APERÇU GÉNÉRAL (ÉVOLUTION RÉCENTE).....	3
2 APERÇU DE LA PÉRIODE 2015-2021.....	3
3 CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET MESURES ADOPTÉES.....	6
4 REPRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (2020-2022).....	7
5 SITUATION GÉOPOLITIQUE MONDIALE ET PERSPECTIVES (2022).....	9
6 STABILISATION ET NORMALISATION DU CYCLE ÉCONOMIQUE (2019-2022)	11
6.1 Stratégie nationale de développement	11
6.2 Compétitivité	13
6.3 Achat des actions de Refinería Dominicana de Petróleo S.A. (REFIDOMSA) à Petróleos de Venezuela, S.A. (PDVSA)	14
6.4 Droits de douane	14
6.5 Secteur agricole	14
6.6 Mesures adoptées pour renforcer les procédures douanières	16
6.7 Éléments clés pour attirer l'investissement étranger direct (IED)	17
7 ORIENTATIONS FUTURES DES POLITIQUES	17

1 APERÇU GÉNÉRAL (ÉVOLUTION RÉCENTE)

1.1. Durant les six premiers mois de 2022, l'économie dominicaine a enregistré une croissance moyenne de 5,6% en glissement annuel. L'évolution positive de l'activité économique observée sur cette période s'explique par la reprise du tourisme et le dynamisme de certaines activités, telles que la construction, le commerce, le transport, l'agriculture, la santé et la production manufacturière des zones franches. La croissance économique devrait avoisiner 5,0% pour l'année en cours, soit un niveau proche de son potentiel. En ce qui concerne l'emploi, sur la période allant de janvier à mars 2022, le niveau de l'emploi total était analogue à celui du même trimestre de 2019, avant la pandémie; on a notamment relevé des niveaux records dans le secteur des zones franches en juin 2022 et une récupération de 100% des emplois dans le secteur du tourisme.

1.2. La hausse des prix des matières premières résultant de facteurs externes plus persistants que prévu, à savoir la situation géopolitique internationale et les perturbations existantes des chaînes de valeur, s'est traduite, sur la période allant de janvier à juillet, par une variation du niveau des prix de 5,48%, tandis que l'inflation en glissement annuel, mesurée entre juillet 2021 et juillet 2022, s'est élevée à 9,43%. Néanmoins, le niveau de l'indice des prix à la consommation (IPC) en glissement annuel relevé en juillet 2022 est inférieur de 0,21% au taux maximal de 9,64% enregistré en avril de l'année en cours, ce qui montre que l'inflation d'une année sur l'autre recule progressivement, principalement grâce aux mesures mises en œuvre par le gouvernement, en particulier le subventionnement des combustibles sur le marché national et l'annulation des augmentations prévues des tarifs de l'électricité. En outre, la politique monétaire, continuellement axée sur un processus de normalisation monétaire associé à des opérations de retrait de l'excédent de liquidités de l'économie, a suivi une approche restrictive afin d'ancrer les anticipations des agents économiques et de contribuer à ramener l'inflation dans la fourchette cible définie.

1.3. Face à la situation financière internationale, le système financier dominicain se montre stable et solide. Les établissements d'intermédiation financière affichent des niveaux adéquats d'actifs, de passifs et de patrimoine. En juin 2022, les actifs totaux de ces établissements ont atteint 2 865 millions de DOP, ce qui représente une croissance de 11,9% en glissement annuel. La hausse des actifs est principalement imputable à l'augmentation des crédits et des investissements. L'évolution des principaux indicateurs de l'ensemble du système financier est stable, avec des niveaux appropriés de solvabilité, de liquidité et de rentabilité, et un portefeuille de crédits qui présente un risque faible.

1.4. Le secteur extérieur dominicain enregistre des résultats positifs durables, malgré la conjoncture internationale. Ainsi, au premier semestre de 2022, les exportations totales de marchandises ont progressé de 16,5% par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le même temps, les envois de fonds se sont chiffrés à 4 861,1 millions d'USD pour la période allant de janvier à juin, ce qui représente une baisse de 7,6% d'une année sur l'autre, mais un niveau supérieur à celui de 2019, avant la pandémie. Les recettes du tourisme ont augmenté de 1 980,7 millions d'USD, soit une croissance annuelle de 92,5% qui témoigne clairement de la reprise actuellement engagée dans le secteur. D'après des données préliminaires, l'investissement étranger direct s'est élevé à 1 870,9 millions d'USD entre janvier et juin 2022 – une augmentation de 8,0% par rapport à la même période de 2021 –, ce qui démontre la confiance des investisseurs à l'égard de notre pays.

1.5. L'évolution favorable des activités génératrices de devises a favorisé la stabilité relative du taux de change, que reflète une appréciation de la monnaie nationale d'environ 4,8% à la fin du mois de juin. Par ailleurs, les réserves internationales se sont renforcées jusqu'à avoisiner 14 456 millions d'USD, ce qui représente approximativement 13,3% du PIB et six mois d'importations, un niveau supérieur à celui recommandé par le Fonds monétaire international (FMI).

2 APERÇU DE LA PÉRIODE 2015-2021

2.1. L'économie dominicaine a progressé par rapport à son potentiel, dans un contexte caractérisé par des pressions inflationnistes contrôlées, des déficits jumeaux faibles et une stabilité du système financier.

2.2. Sur la période 2015-2021, le produit intérieur brut (PIB) de la République dominicaine a enregistré une croissance moyenne annuelle de 5,1%, avoisinant son potentiel. Ce rythme d'expansion soutenu, qui reflète l'incidence positive d'une coordination efficace des politiques

monétaire et budgétaire, a permis de renforcer les fondamentaux macroéconomiques, et a également bénéficié d'un choc d'offre positif dans le secteur des produits primaires entre 2015 et 2017. Par ailleurs, la diversification de la structure de production et la mise en œuvre de réformes ont favorisé la régularité de la croissance enregistrée entre 2015 et 2019 et la reprise économique rapide en 2021, après la crise provoquée par la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne le PIB par habitant, il est passé de 7 138,4 USD en 2015 à 8 971,9 USD à la fin de 2021.

2.3. Cette croissance de l'économie s'est traduite par une stabilisation du taux de chômage déclaré ces dernières années: d'après les résultats de l'Enquête nationale continue sur la population active (ENCFT), celui-ci était en moyenne de 7,3% en 2015 et de 7,4% en 2021. De même, la forte diminution des indicateurs de pauvreté et le développement simultané de la classe moyenne témoignent de l'amélioration de la qualité de vie des Dominicains.

2.4. Par ailleurs, le choc d'offre positif et les conditions structurelles favorables ont permis d'éviter que la croissance économique ne s'accompagne de pressions inflationnistes. En effet, pour toutes les années de la période 2015-2019, l'inflation s'est située dans la fourchette cible de $4,0\% \pm 1,0\%$. Cette stabilité, encouragée par une gestion adéquate de la politique monétaire de la part de la Banque centrale, a ancré les anticipations des agents économiques, facilité les décisions d'investissement et de consommation du secteur privé, et contribué à éliminer l'instabilité susceptible d'influer sur le climat des affaires et la stabilité macroéconomique, jetant ainsi les bases d'une croissance durable.

2.5. Il est important de souligner qu'à la fin de l'année 2019, la République dominicaine était en bonne voie pour atteindre l'objectif d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé d'ici à 2030, d'après la Banque mondiale. Cependant, les résultats économiques de l'année 2020 ont été profondément affectés par la fermeture de l'économie due à la pandémie de COVID-19. En effet, l'apparition de la pandémie, bien qu'elle n'ait pas totalement annulé les progrès économiques réalisés sur la période, a freiné brutalement l'évolution des principaux indicateurs et posé un défi majeur pour l'avenir.

2.6. Pendant la période considérée, malgré les conséquences économiques liées à la pandémie de COVID-19, le système bancaire a enregistré des résultats positifs, grâce aux politiques monétaires et financières mises en œuvre et à la mobilisation de ressources en faveur des secteurs productifs nationaux et des ménages. Le total des actifs financiers s'élevait à 2 761,4 milliards de DOP en décembre 2021 (48,6 milliards d'USD), dont 88,0% (42,8 milliards d'USD) étaient concentrés dans les banques multiservices, 9,7% dans les caisses d'épargne et de crédit, 1,9% dans les banques d'épargne et de crédit, 0,3% dans la Banque nationale de développement des exportations (BANDEX), et 0,1% dans les sociétés de crédit.

2.7. L'intensification des activités d'intermédiation financière s'est poursuivie pendant toute la période considérée. Les actifs totaux du système financier représentaient 51,2% du PIB en 2021, contre 42,4% en 2015. Dans ce contexte, les dépôts auprès du système financier ont augmenté, passant de 39,4% du PIB en 2015 à 39,8% du PIB en décembre 2021, tandis que le portefeuille de crédits représentait en 2021 24,9% du PIB, un niveau proche de ses valeurs historiques.

2.8. Les indicateurs microprudentiels montrent que les conditions de liquidité et de capitalisation sont appropriées. Le taux de solvabilité du système financier s'élève à 19,1% en décembre 2021, et à 16,4% pour les banques multiservices, soit des niveaux supérieurs aux seuils minimaux prescrits par la réglementation nationale et internationale, qui sont respectivement de 10% et 8%. Par ailleurs, les indicateurs de rentabilité de l'actif (ROA) et des capitaux propres (ROE) atteignent respectivement 2,3% et 20,7%.

2.9. Le ratio des impayés, qui est tombé de 1,7% en décembre 2015 à 1,3% en décembre 2021, reste faible. Par ailleurs, la couverture du portefeuille improductif, qui correspond au ratio des provisions au portefeuille improductif, était de 335,7% en décembre 2021. À cet égard, les établissements financiers ont augmenté le niveau de leurs provisions pendant la pandémie, malgré les dérogations réglementaires octroyées qui les autorisent à geler volontairement la classification et le provisionnement de leurs débiteurs respectifs pendant une année, à l'issue de laquelle ils doivent régulariser cette classification conformément aux dispositions du Règlement d'évaluation des actifs (REA).

2.10. S'agissant des comptes extérieurs, le déficit du compte courant a représenté en moyenne 1,5% du PIB sur la période 2015-2021, un niveau bien inférieur aux 6,1% enregistrés entre 2008 et 2014. Cette diminution du déficit résulte principalement d'une situation favorable des termes de l'échange: du côté des importations, les prix du pétrole et de ses dérivés étaient faibles, tandis que du côté des exportations, les prix de l'or et de l'argent ont connu de fortes hausses. Il convient de noter qu'entre 2015 et le début de l'année 2020, avant le début de la pandémie de COVID-19, l'évolution favorable du taux de change réel s'est poursuivie, dans un climat de faible instabilité. En outre, les réserves internationales brutes, qui totalisaient 4 861,8 millions d'USD à la fin de 2014, ont atteint un niveau élevé en décembre 2021, soit 13 034,0 millions d'USD ou 5,6 mois d'importations. Le 30 juin 2022, les réserves se chiffraient à 14 456 millions de dollars.

2.11. En ce qui concerne la situation budgétaire, durant la période 2015-2019 le déficit moyen de l'ensemble du secteur public a atteint 2,6% du PIB, soit moins que les 3,8% du PIB enregistrés sur les exercices budgétaires 2008 à 2014. En 2020, l'augmentation des dépenses liée à la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 et la contraction des revenus résultant de l'arrêt de l'activité économique ont entraîné un déficit de 7,9% du PIB. Cette situation s'est toutefois inversée grâce à la relance économique, aux efforts administratifs déployés pour maximiser le recouvrement des recettes et à la rationalisation des dépenses, qui ont permis de faire tomber le déficit à 2,9% du PIB et d'atteindre une moyenne de 3,4% du PIB sur la période 2015-2021. Depuis 2021, le gouvernement dominicain a axé sa stratégie d'endettement public sur l'augmentation des marchés passés avec des organismes multilatéraux et bilatéraux, la limitation du risque de financement et la réduction du poids de la composante en devises. Grâce à la gestion de la dette publique, en 2021 le coût moyen de la dette du secteur public non financier a diminué de 9 points de base et la durée de vie moyenne du portefeuille est passée de 12,0 à 12,2 ans.

2.12. Pendant la période à l'examen, la République dominicaine a fait d'importants progrès dans le domaine des systèmes de paiement et de la cybersécurité¹, qui ont favorisé l'expansion du marché financier national et le développement d'un écosystème d'entreprises de technologie financière. Il est important de souligner que la BCRD gère un système de paiement transfrontières appelé "Système d'interconnexion des paiements avec l'Amérique centrale (SIPA)", auquel sont connectés les systèmes de règlement des banques centrales des États membres du Conseil monétaire centraméricain (CMCA): le Guatemala, le Costa Rica, le Honduras, le Nicaragua, El Salvador et la République dominicaine. Ce système, grâce auquel les paiements intrarégionaux sont traités, permet le règlement de paiements en temps réel entre les pays concernés.

2.13. Afin d'assurer l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité de l'information, ainsi que le fonctionnement optimal des systèmes d'information et de l'infrastructure technologique du Système de paiement et de règlement des opérations sur titre de la République dominicaine (SIPARD), le Règlement relatif à la cybersécurité et à la sécurité de l'information a été approuvé au moyen de la deuxième Résolution du Conseil monétaire du 1^{er} novembre 2018, qui vise les établissements d'intermédiation financière, les administrateurs de systèmes de paiement et les autres participants au SIPARD, ainsi que les organismes de soutien et de services connexes reliés aux établissements d'intermédiation financière et au SIPARD.

2.14. Dans le domaine de la cybersécurité et de la sécurité de l'information, le Conseil sectoriel chargé de la réponse aux incidents de cybersécurité du secteur financier et le Centre de réponse aux incidents de cybersécurité pour le secteur financier (SPRICS) ont été créés, et leurs capacités ont ensuite été renforcées pour permettre l'adoption de mesures de prévention face aux menaces en matière de cybersécurité. De la même façon, pour encourager la bonne exécution et la bonne gestion des contrôles prévus par le Règlement relatif à la cybersécurité et à la sécurité de l'information, un outil automatisé d'autoévaluation a été mis à la disposition des participants.

¹ En vertu de l'article 15 de la Loi monétaire et financière n° 183-02 promulguée en 2002, "la Banque centrale assure la supervision et la liquidation finale des systèmes de paiement". De même, l'article 27 dispose que "la réglementation de l'organisation et du fonctionnement du système de paiement et de compensation administré par le Conseil monétaire a pour objectifs fondamentaux d'assurer l'immédiateté et la bonne fin des paiements". Pour atteindre ces objectifs, et conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article 4 de la Loi, le Conseil monétaire, par le biais de sa Sixième résolution du 19 avril 2007 portant approbation du Règlement sur les systèmes de paiement qui, à ce jour, est la première réglementation de portée générale en la matière, a établi "le régime juridique et les procédures applicables au système de paiement et de règlement des opérations sur titres de la République dominicaine (SIPARD)".

3 CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET MESURES ADOPTÉES

3.1. Lorsque la pandémie s'est déclarée, la République dominicaine disposait de fondamentaux macroéconomiques solides, dont témoignaient une croissance dynamique, une inflation proche de son objectif et de faibles déficits public et extérieur; grâce à cela, l'économie a pu répondre de façon appropriée à l'impact négatif des mesures adoptées pour faire face à l'urgence sanitaire.

3.2. Il était prévisible que l'impact mondial de la pandémie de COVID-19 affecte sensiblement l'économie dominicaine. Ainsi, la propagation du coronavirus dans le pays a conduit à la mise en œuvre de mesures strictes de confinement, à l'arrêt temporaire des activités de production non essentielles, à la restriction de la liberté de transit, et à la fermeture des frontières maritimes, terrestres et aériennes, entre autres dispositions. Cela a provoqué une contraction de la demande extérieure, de la consommation et de l'investissement, ainsi qu'une forte baisse de la valeur ajoutée de la grande majorité des activités économiques, en particulier dans des secteurs clés comme la construction et le tourisme. Plus précisément, le PIB réel a reculé de 6,7% en 2020 et le PIB par habitant en dollars EU est retombé à son niveau de 2016.

3.3. S'agissant du marché du travail, le taux de chômage déclaré était en moyenne de 5,8% en 2020, c'est-à-dire inférieur à son niveau de 2019, mais il a évolué de diverses manières durant l'année à cause de la pandémie de COVID-19. Au deuxième trimestre de 2020 en particulier, le taux de chômage est tombé à 3,2%, car une composante essentielle de cet indicateur, à savoir la condition de recherche active d'emploi, a été influencée par les mesures de confinement et les restrictions à la mobilité. Par ailleurs, ces restrictions ont eu pour conséquence qu'une part importante de la main-d'œuvre est entrée temporairement dans la catégorie des travailleurs absents, qui sont considérés comme occupés selon les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Par conséquent, un taux de chômage plus faible a été enregistré pendant cette période.

3.4. Aux troisième et quatrième trimestres de 2020, le marché du travail a connu un processus de retour à la normale et l'on a relevé une baisse du nombre de travailleurs absents et un taux de chômage déclaré plus élevés – respectivement de 7,1% et 7,4% –, reflétant l'impact de la pandémie sur la recherche active d'emploi. Cependant, on a également observé durant ces trimestres une augmentation du nombre de travailleurs occupés, essentiellement liée à l'assouplissement des mesures de confinement et à la reprise partielle des activités économiques. Sur un autre plan, la pandémie a temporairement freiné les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté.

3.5. Par ailleurs, l'inflation a atteint 5,55% en 2020, dépassant pour la première fois la limite supérieure de la fourchette cible du programme monétaire depuis la mise en œuvre de la Stratégie de ciblage sur un taux d'inflation. Il convient de noter que cet indicateur a subi des chocs de coûts à cause des phénomènes climatiques qui ont influé sur l'offre de certains produits alimentaires, comme l'épisode de sécheresse du début d'année et les tempêtes tropicales qui ont frappé le pays au troisième trimestre de 2020. En outre, la dynamique des prix durant cette année a reflété la hausse des prix internationaux du pétrole et de ses dérivés, ainsi que de différents intrants importés.

3.6. La réglementation du système financier a favorisé la stabilité financière du pays, en créant les conditions nécessaires à l'octroi de financements aux secteurs productifs et en renforçant le cadre fonctionnel des établissements d'intermédiation financière et des intermédiaires cambistes pendant la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, le Conseil monétaire et la BCRD ont adopté une série de mesures réglementaires visant à alléger la charge financière des ménages et des entreprises, ainsi qu'à augmenter l'octroi de financements et de liquidités par le biais des établissements d'intermédiation financière. L'objectif principal de ces mesures était de réduire le risque systémique et d'encourager la reprise des activités économiques dans un environnement stable sur les plans monétaire, financier et des changes.

3.7. Au début de la pandémie, le Conseil monétaire a pris une série de mesures de fourniture de liquidités, en monnaie nationale et en devises, passant par la libération de fonds issus des réserves obligatoires. Il a ensuite approuvé un guichet conçu pour fournir des liquidités par des opérations de mise en pension, en monnaie nationale et en devises; en outre, des ressources monétaires ont été mobilisées via le Mécanisme rapide de liquidité (FLR) pour être affectées sous forme de crédits aux secteurs productifs, aux ménages et aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), par le biais des établissements d'intermédiation financière. Ces dispositions se sont accompagnées d'un traitement réglementaire spécial et temporaire visant à créer des conditions favorables pour les débiteurs et le système financier.

3.8. En effet, le plan de relance monétaire, dont l'objectif était d'injecter des liquidités dans les établissements financiers afin de fournir des financements aux secteurs productifs nationaux, a atteint fin 2021 un montant de plus de 215 000 millions de DOP et 622,0 millions d'USD, soit 5,0% du PIB de la République dominicaine; il s'agissait de l'un des plans de relance monétaire et financière les plus vastes dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Ces programmes et mécanismes, qui ont bénéficié à plus de 92 000 usagers, ont dynamisé les prêts en monnaie nationale.

3.9. Le secteur extérieur n'a pas été épargné par les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19. Globalement, le déficit du compte courant s'est creusé, passant de 1,3% du PIB en 2019 à 1,7% en 2020, sous l'effet de deux facteurs principaux: la détérioration de la balance des biens et services, et l'augmentation des envois de fonds à destination de la République dominicaine, qui a en partie compensé la première.

3.10. Premièrement, les exportations de marchandises et de services ont reculé de 27,4%, et les recettes du tourisme ont connu une forte baisse de 64,2%, provoquée par les restrictions à la mobilité imposées durant la pandémie. De même, face à la contraction de la demande, les importations de marchandises et de services ont diminué de 17,2%, compensant ainsi la baisse des exportations. Au total, cela s'est traduit par une augmentation du déficit de la balance des biens et services de 34,7%. Il convient de souligner qu'avec la réouverture du secteur du tourisme et la relance des exportations des zones franches, des signes de reprise ont commencé à se manifester au second semestre de 2020.

3.11. Deuxièmement, la République dominicaine a reçu en 2020 des envois de fonds d'un montant de 8 219,2 millions d'USD, soit 16,0% de plus qu'en 2019. Cette augmentation est essentiellement liée aux aides économiques accordées par les gouvernements des pays depuis lesquels les envois de fonds sont effectués aux membres de la diaspora dominicaine résidant sur leur territoire. Il est important de noter qu'au début de la pandémie, on prévoyait une forte diminution des envois de fonds à l'échelle mondiale; pourtant, dans la plupart des pays bénéficiaires d'envois de fonds, le contraire a été observé. Cette hausse a compensé en grande partie les conséquences néfastes de la contraction de la demande mondiale, ce qui a permis d'éviter que le déficit du compte courant ne se creuse fortement en 2020.

4 REPRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (2020-2022)

4.1. Grâce à une réponse proactive des pouvoirs publics et à une économie diversifiée et flexible, la République dominicaine a pu retrouver, à la fin de 2021, ses niveaux de production d'avant la pandémie.

4.2. Les résultats économiques de l'année 2020 montrent que, d'après l'indice mensuel d'activité économique (IMAE), la crise a atteint son paroxysme au mois d'avril (-29,8%); ensuite, à partir du mois de mai, s'est amorcée une tendance au redressement de l'économie qui s'est poursuivie durant toute l'année 2021, favorisée par la coordination efficace des politiques monétaire et budgétaire, l'assouplissement des mesures de confinement et la reprise progressive des activités de production nationales et du commerce international. Ces résultats ont aussi été fortement influencés par la progression de la mise en œuvre du Plan national de vaccination et du Plan de relèvement responsable du secteur du tourisme face à la COVID-19. Dans l'ensemble, ces éléments ont été déterminants pour dynamiser les activités économiques et la demande intérieure, c'est-à-dire la consommation et l'investissement.

4.3. Concrètement, en 2021, le PIB réel a progressé de 12,3% en glissement annuel. Il est important de souligner que, si l'on compare les niveaux d'activité économique de 2021 à ceux de 2019, afin d'isoler l'effet statistique des données de référence de 2020, les résultats de 2021 en termes réels sont supérieurs de 4,7% et témoignent d'une reprise qui dépasse les niveaux de PIB antérieurs à l'apparition de la pandémie de COVID-19. Cela s'est traduit par un PIB de plus de 94 000 millions d'USD et un PIB par habitant de 8 971,9 USD.

4.4. Cette évolution favorable a aussi entraîné des répercussions positives sur le marché du travail. En 2021, le taux de chômage déclaré s'est élevé en moyenne à 7,4%. L'augmentation de cet indicateur par rapport à 2020 est due au fait qu'une part importante de la population qui était inactive a repris ses recherches actives d'emploi au moment de l'assouplissement des restrictions horaires visant le fonctionnement des activités économiques et la libre circulation, faisant ainsi grimper le taux de chômage.

4.5. Au quatrième trimestre de 2021, la population active (emplois formels et informels) comptait 4 682 079 personnes, soit une augmentation de 6,1% (267 478 travailleurs) par rapport aux 4 414 601 travailleurs comptabilisés à la même période de l'année antérieure. Le taux d'activité enregistré entre octobre et décembre 2021 était statistiquement identique à celui du même trimestre de 2019, ce qui démontre que les personnes qui étaient employées durant la période précédant le début de la pandémie de COVID-19 ont repris leur activité. Par ailleurs, les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté ont progressivement repris en 2021.

4.6. Enfin, en ce qui concerne l'inflation, pendant une grande partie de 2021, le taux d'inflation annuel a subi les effets d'un choc généralisé de l'offre mondiale, notamment l'augmentation des prix du pétrole, des produits alimentaires et d'autres produits primaires, la hausse des taux de fret liée à la pénurie de conteneurs, et d'autres perturbations des chaînes d'approvisionnement provoquées par la pandémie. Cela s'est traduit par un renchérissement significatif du coût des matières premières et des produits finis importés, qui s'est répercuté en premier lieu sur les prix intérieurs des combustibles et des produits alimentaires du panier de biens. Tous ces éléments ont fait dévier le taux d'inflation par rapport aux prévisions – il a ainsi atteint 8,5% à la fin de l'année 2021.

4.7. Il convient de souligner que, pour contrebalancer les facteurs exogènes agissant sur les prix, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un plan de normalisation monétaire prévoyant une hausse des taux directeurs et des mesures de contrôle des liquidités, dans le but de ramener le taux d'inflation dans la fourchette cible. Ce processus de normalisation monétaire vise à éviter les risques de surchauffe de l'économie, aggravés par les pressions inflationnistes d'origine exogène.

4.8. Les mesures de politique économique et financière adoptées pour atténuer les effets de la crise sanitaire ont permis de relancer l'économie. Elles ont favorisé l'amélioration des conditions de liquidité sur le marché, et les établissements financiers ont ainsi pu augmenter leur participation au marché des valeurs mobilières, dans l'optique de maintenir des niveaux de rentabilité appropriés en 2021. Ainsi, les ratios de liquidité demeurent favorables et ont enregistré des excédents de plus de 567 302,4 millions de DOP vers la fin de 2021, stimulés par une augmentation des investissements de près de 40,0% par rapport à 2020.

4.9. Par ailleurs, le crédit au secteur privé a progressé de 11,8%, sous l'effet de l'augmentation des crédits commerciaux et des crédits à la consommation. L'endettement des ménages suit une tendance analogue à celle observée avant la pandémie. Ces crédits, qui représentent environ 13,6% du PIB, ont enregistré une hausse de 11,0% à la fin de 2021. De la même façon, les crédits aux entreprises ont connu une croissance annuelle positive de 12,6%, tirée par les prêts à la construction et au secteur manufacturier. L'exposition des entreprises et des ménages au risque de crédit a été limitée. À cet égard, après avoir dépassé les 2,0% en 2020, le ratio des prêts improductifs a suivi une tendance à la baisse, s'établissant autour de 1,3% à la fin de l'année 2021.

4.10. Dans l'ensemble, le système financier est suffisamment provisionné pour couvrir la totalité des crédits échus. Dans le même ordre d'idées, certains établissements ont mis en œuvre, en mars 2021, le programme de constitution progressive de provisions établi par le Conseil monétaire, correspondant aux crédits et aux rendements à recevoir qui avaient été financés grâce aux ressources libérées par l'intermédiaire des mécanismes de liquidité en 2020. Le processus de progressivité des provisions se poursuit, mais les provisions estimées se rapprochent des provisions réalisées par les établissements d'intermédiation financière, et l'écart est donc de plus en plus réduit. C'est pour cette raison que les provisions se situent à un niveau supérieur à la moyenne historique.

4.11. La République dominicaine est exposée aux chocs extérieurs et, de ce fait, elle subit depuis 2021 les effets des déséquilibres de l'offre et de la demande, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et, depuis début 2022, les conséquences du conflit en Europe de l'Est – autant de facteurs qui ont exacerbé les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la BCRD a mis en œuvre un plan progressif de normalisation de la politique monétaire, qui prévoit la restitution progressive et ordonnée des liquidités octroyées pendant la pandémie de COVID-19 – dont quelque 85 milliards de DOP ont été récupérés à ce jour –, ainsi que le relèvement du taux directeur, qui a gagné 350 points de base depuis novembre 2021, pour s'établir à 6,50% en mai 2022.

4.12. Ces mesures ont permis d'accélérer le mécanisme de transmission de la politique monétaire, en favorisant l'ajustement des taux d'intérêt intérieurs et une modération significative de la croissance des agrégats monétaires. Dans ce contexte de politique monétaire active, la BCRD

surveillera en continu la situation financière internationale et les anticipations des agents économiques, afin de prendre les mesures nécessaires pour ramener progressivement l'inflation dans la fourchette cible pendant la période d'application de la politique.

4.13. Pendant la pandémie et après la réouverture au niveau mondial, les exportations de marchandises et de services du pays ont fortement augmenté, en cohérence avec la reprise économique nationale. On a toutefois observé également une progression de la demande de biens et services étrangers qui, associée à la hausse des prix sur les marchés internationaux, a entraîné à une aggravation du déficit du compte courant, lequel est passé de 1,7% du PIB en 2020 à 2,8% du PIB en 2021.

4.14. Fait important, les arrivées de passagers non-résidents par voie aérienne sont passées de 2 405 315 en 2020 à 4 994 313 en 2021, enregistrant ainsi une croissance de 107,6%. Le secteur du tourisme a donc progressé de 112,6%, ce qui témoigne de son relèvement après la pandémie. L'un des facteurs importants de l'amélioration du tourisme a été l'ensemble de politiques sanitaires – parmi lesquelles le programme de vaccination – que le gouvernement a mis en œuvre avec succès entre 2020 et 2021. Dans le même ordre d'idées, les exportations nationales et les exportations des zones franches se sont considérablement accrues, respectivement de 19,9% et 21,8%. Par ailleurs, les envois de fonds aux familles ont atteint le niveau record de 10 402,5 millions d'USD, soit une augmentation de 26,6% par rapport à 2020, qui a aussi été favorisée par les dispositifs d'aides gouvernementales déployés pour remédier aux effets de la pandémie, notamment aux États-Unis.

4.15. Les importations de marchandises et de services ont quant à elles progressé de 40,6% par rapport à 2020, en partie à cause des niveaux d'inflation qui prédominent dans le monde. Bien que cette hausse se soit traduite par une détérioration du déficit du compte courant, il convient de noter que cette évolution témoigne de la reprise de la demande nationale de biens et services étrangers, et qu'elle concorde avec l'expansion économique observée en 2021.

5 SITUATION GÉOPOLITIQUE MONDIALE ET PERSPECTIVES (2022)

5.1. La détérioration de la situation économique internationale s'est répercutée sur l'économie nationale, entraînant un changement d'orientation de la politique monétaire et l'adoption de programmes de subventions publiques conçus pour atténuer l'impact de la hausse des prix des matières premières sur la population. Dans ce contexte, les perspectives de croissance restent favorables, quoique plus modérées, mais il est prévu que l'inflation revienne dans la fourchette cible pendant la période d'application de la politique monétaire.

5.2. L'économie dominicaine a continué d'enregistrer de bons résultats en 2022, affichant au premier semestre de l'année une croissance moyenne de 5,6% en glissement annuel. L'évolution positive de l'activité économique durant l'année en cours s'explique par la reprise du tourisme ainsi que par le dynamisme de la construction, du commerce, du transport, de l'agriculture, du secteur de la santé, des autres activités de services et de la production manufacturière des zones franches. Pour l'avenir, les perspectives de croissance de l'économie dominicaine, bien qu'elles aient été revues à la baisse en raison de l'incertitude généralisée qui caractérise l'environnement international, restent favorables. Ainsi, la croissance économique devrait se situer autour de 5,0% pour l'année en cours, un niveau proche de son potentiel.

5.3. L'inflation sur la période allant de janvier à juillet a enregistré une variation de 5,48%, tandis que l'inflation en glissement annuel, mesurée de juillet 2021 à juillet 2022, s'est élevée à 9,43%. L'évolution de l'inflation au niveau national, comme dans les autres économies du monde, reste soumise à des facteurs externes plus durables que prévu, en particulier la hausse des prix des matières premières destinées à la production qui sont commercialisées sur les marchés internationaux. Néanmoins, le niveau de l'indice des prix à la consommation (IPC) en glissement annuel relevé en juillet 2022 est inférieur de 0,21% au taux maximal de 9,64% enregistré en avril de l'année en cours, ce qui montre que l'inflation recule progressivement. Ce résultat a notamment été obtenu grâce aux mesures mises en œuvre par le gouvernement, en particulier le subventionnement des combustibles sur le marché national et l'annulation de l'augmentation des tarifs de l'électricité prévue pour le deuxième trimestre de 2022. Par ailleurs, la politique monétaire a suivi une approche restrictive passant par le relèvement du taux directeur et la réduction de l'excédent de liquidités, dans le but de ramener l'inflation dans la fourchette cible définie.

5.4. Il convient de souligner que la dynamique inflationniste observée au niveau mondial s'est accélérée après l'éclatement du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui a représenté un nouveau choc de l'offre agrégée mondiale. Dans ce contexte, les matières premières de base destinées à la production nationale d'aliments comme le maïs, le blé, l'orge et le soja, ainsi que les engrais, ont vu leurs prix augmenter considérablement ces derniers mois. En outre, le prix du baril de pétrole West Texas Intermediate (WTI) a atteint un niveau supérieur à celui enregistré lors de la crise financière de 2008. Par ailleurs, les coûts du transport international de conteneurs demeurent élevés, ce qui a une incidence sur les prix des produits de consommation courante importés. Dans ces circonstances, les autorités monétaires continuent de surveiller la situation financière internationale et les anticipations des agents économiques, et d'appliquer les mesures nécessaires pour ramener progressivement le taux d'inflation dans la fourchette cible de $4\% \pm 1\%$ sur la période d'application de la politique.

5.5. D'après les principaux résultats de l'analyse de stabilité financière, les établissements d'intermédiation financière devraient maintenir une exposition modérée aux facteurs de risque internes et externes en 2022, parallèlement à la reprise économique de la République dominicaine, à la normalisation de la situation monétaire et à la restitution progressive des ressources octroyées par l'intermédiaire des différents mécanismes de liquidité. De plus, les risques financiers devraient se limiter à ceux résultant des conditions du marché.

5.6. Compte tenu de l'évolution récente de l'économie mondiale et de l'impact des nouveaux conflits géopolitiques, des chocs extérieurs et des ajustements du coût des services sur l'inflation, les perspectives de croissance de l'économie nationale sont désormais plus modérées.

5.7. La BCRD, qui régit le système financier et met en œuvre les politiques macroprudentielles, continuera de suivre l'évolution des principaux indicateurs financiers et d'évaluer la solidité du patrimoine des établissements d'intermédiation financière, pour pouvoir prendre en temps voulu des mesures qui contribueront à préserver la stabilité financière et à limiter l'accumulation des risques systémiques.

5.8. À partir du second semestre de 2021, on a commencé à observer les signes d'une croissance économique et d'une reprise de l'emploi suivant un rythme modéré, aussi bien dans les économies avancées que dans celles en développement, à mesure que les pressions inflationnistes et les chocs d'offre constants, comme les pénuries d'approvisionnement ou le manque de main-d'œuvre, commençaient à peser davantage dans la balance des risques à l'échelle internationale. De même, l'apparition du nouveau variant Omicron de la COVID-19 a modifié les projections macroéconomiques des organismes multilatéraux et des gouvernements du monde entier quant au risque de réintroduction de mesures restrictives. Au fil des mois, l'inadéquation de plus en plus claire entre la forte demande extérieure de biens et services consécutive à la réouverture de l'économie, et les perturbations des chaînes d'approvisionnement et de distribution au niveau mondial, a été aggravée par les conséquences du conflit qui oppose la Fédération de Russie et l'Ukraine depuis la fin de février 2022. En conséquence, la structure de coûts des entreprises et les prix payés par le consommateur final ont connu une progression considérable.

5.9. Malgré ce contexte difficile, la suppression des restrictions destinées à endiguer la COVID-19, permise par l'efficacité des mesures sanitaires prises en République dominicaine, et les politiques de relance monétaire (à hauteur de 5,0% du PIB), ont permis à l'économie nationale de connaître une croissance du PIB d'environ 12,3% en glissement annuel sur la période 2021-2022, et de 4,7% par rapport à 2019, année précédant la pandémie.

5.10. De nombreux pays d'Amérique du Nord et d'Europe conservaient une approche expansionniste dans leurs politiques budgétaire et monétaire respectives, et le risque de désancrage des anticipations d'inflation plaçait les banques centrales face à des interrogations sur la méthode à suivre et le moment opportun pour procéder aux ajustements restrictifs pertinents sans menacer le processus de reprise postpandémie encore en suspens dans beaucoup d'économies. La persistance des chocs extérieurs et le dynamisme de l'activité économique dominicaine ont conduit la BCRD à agir ponctuellement et à appliquer un plan de normalisation de la politique monétaire à partir de la fin de l'année 2021. Dans ce nouveau contexte, la BCRD a cherché à réduire l'excédent de liquidités par des opérations d'open market et des hausses du taux directeur, lequel a déjà augmenté d'environ 350 points de base depuis novembre 2021.

5.11. Le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et les sanctions qui ont ensuite été appliquées à la Fédération de Russie ont fait grimper les niveaux d'instabilité sur les marchés internationaux. S'agissant des matières premières, la Fédération de Russie réalise une part importante des exportations mondiales du secteur, notamment de marchandises comme le gaz naturel, le blé, le pétrole brut, le nickel, les engrais et le charbon minéral, dont les prix internationaux ont atteint des niveaux historiques inédits depuis 2008. En tant qu'importateur net de produits de base, la République dominicaine a importé environ 656,6 millions d'USD de marchandises telles que le soja, le blé, le maïs, le sucre et les engrais en 2021. Cependant, le panier d'importations et d'exportations diversifié de la République dominicaine, ainsi que la faible exposition commerciale du pays aux marchés russes et ukrainiens, font que ces produits n'ont représenté que 6,2% du total des produits primaires importés dans le pays pendant l'année considérée.

5.12. En outre, le secteur extérieur dominicain a fait preuve de résilience et d'une bonne capacité d'adaptation face aux chocs extérieurs défavorables. Ainsi, sur la période allant de janvier à avril 2022, les exportations totales ont connu une évolution favorable, augmentant de 15,4% en glissement annuel jusqu'à atteindre près de 4 521,8 millions d'USD. Si les bons résultats observés aussi bien au niveau des exportations nationales (19,8%) que des exportations des zones franches (12,1%) se maintiennent, le déficit du compte courant devrait s'établir autour de 3,0% du PIB à la fin de 2022; cette perte serait financée intégralement par les quelque 3 500 millions d'USD d'investissements étrangers directs que devrait recevoir l'économie à la fin de l'année en cours, d'après les projections de la BCRD.

5.13. De la même façon, la reprise rapide du tourisme et les près de 10 000 millions d'USD d'envois de fonds prévus pour 2022 favoriseront l'augmentation de l'afflux de devises vers l'économie dominicaine. Ces entrées de devises seront essentielles pour maintenir la stabilité relative du taux de change, lequel enregistre, au 31 mai de l'année en cours, une appréciation de 3,2% par rapport à la même date de 2021. L'accumulation opportune de réserves internationales, élément important pour faire face aux épisodes d'instabilité et aux chocs défavorables, permet à la BCRD de prévoir que ces réserves s'élèveront à près de 13 360,2 millions d'USD à la fin de 2022, soit une augmentation de 12,3% et 5,5 mois d'importations, pour atteindre ainsi un niveau bien supérieur aux paramètres recommandés par le FMI pour maintenir une position extérieure solide.

5.14. En tant qu'économie ouverte, la République dominicaine subit les retombées de la situation internationale actuelle, y compris les approches monétaires restrictives adoptées par les différentes économies, qui pourraient affecter principalement la facture pétrolière et les flux de touristes. Cependant, les fondements du dynamisme de l'économie dominicaine et l'orientation appropriée de la politique monétaire favorisent la position extérieure du pays, comme en témoigne l'augmentation des principales sources de devises. Ainsi, les perspectives du pays sont favorables jusqu'à la fin de 2022. Il convient de noter que différents organismes internationaux, banques d'investissement et agences de notation des risques formulent les mêmes perspectives pour la fin de l'année. Le FMI et la Banque mondiale, par exemple, prévoient respectivement une croissance de 5,5% et 5,0% du PIB de la République dominicaine pour 2022, ce qui placerait le pays parmi les économies d'Amérique latine et des Caraïbes pour lesquelles les prévisions d'expansion économique sont les plus élevées.

6 STABILISATION ET NORMALISATION DU CYCLE ÉCONOMIQUE (2019-2022)

6.1 Stratégie nationale de développement

6.1. Pendant la période 2015-2022, le gouvernement de la République dominicaine a réaffirmé sa volonté de se conformer à la Loi n° 1-12 sur la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (stratégie END 2030) et à son règlement d'application, le Décret n° 134-14, comme instruments centraux pour la formulation de ses objectifs et axes de travail en vue d'assurer le développement dans le cadre d'une démocratie participative qui garantit un État social et démocratique de droit et promeut l'équité, l'égalité des chances et la justice sociale, entre autres aspects particulièrement importants.

6.2. Au fil des années, la stratégie END 2030 a été mise en œuvre suivant une planification matérialisée par divers Plans nationaux pluriannuels du secteur public (PNPSP) qui sont en adéquation ordonnée et cohérente avec la vision de la Stratégie à l'horizon 2030, les Objectifs de développement durable et le programme du gouvernement. Deux nouveaux Plans ont été élaborés depuis: en 2016, le PNPSP 2017-2020 et ses mises à jour et, plus récemment, le PNPSP 2021-2024.

6.3. La volonté d'établir un concept de la qualité de vie intuitif, opérationnel et calculable est énoncée dans le PNPS 2021-2024. L'amélioration de la qualité de vie s'entend comme "une amélioration de la vie quotidienne des personnes par le biais de l'amélioration des services publics (eau, électricité, santé, éducation, sécurité citoyenne, accès à la justice, entre autres), de l'établissement des conditions permettant de créer des emplois de qualité et de la multiplication des possibilités pour toutes les personnes, sans distinction".² Cela signifie en outre qu'il faut établir un État plus efficace et efficient, un appareil de production capable de générer davantage de devises et un pays plus uni, inclusif et solidaire aux niveaux social et territorial. Une fois que les domaines d'intervention ont été établis, les sept axes ou thèmes transversaux suivants ont également été définis pour atteindre les objectifs formulés: question du genre, territoire, participation, durabilité, transparence et responsabilité, actions positives en faveur des groupes vulnérables et transformation numérique.

6.4. La logique suivie pour élaborer le PNPS 2021-2024 favorise les politiques sectorielles, les produits finaux et intermédiaires et les objectifs qui tiennent compte des effets des politiques sur la qualité de vie des personnes, par exemple l'augmentation des niveaux d'emploi formel, l'amélioration de l'égalité des genres ou de l'égalité territoriale, ou la réduction de la pollution de l'environnement. En résumé, la qualité de vie des personnes est devenue l'un des principaux objectifs de développement de la République dominicaine.

6.5. Après la mise en œuvre des engagements contractés dans le cadre du Pacte pour l'éducation de 2014, le Pacte pour l'électricité a été signé le 25 février 2021 à la suite d'un débat entre les acteurs représentatifs et importants de la société qui a duré plus de 3 ans, et qui a permis de trouver un consensus sur 212 thèmes, avec 14 points de divergence qui devront être examinés ultérieurement. Il a également été convenu que le respect des consensus et la résolution des divergences seraient supervisés par le Comité de suivi et de surveillance, un organe établi au titre du Pacte.

6.6. En ce qui concerne le Pacte budgétaire, des progrès ont été accomplis par le biais des politiques d'amélioration de la qualité des dépenses publiques et de l'épargne dans les institutions publiques. À cet égard, la surveillance qu'exerce la société sur la gestion de l'administration publique est importante pour ces réformes qui visent à améliorer la qualité des recettes et des dépenses.

6.7. L'ouverture d'une discussion et les engagements liés à la présentation et l'adoption de la proposition d'engagement national en faveur d'un Pacte pour l'eau sont le résultat d'un processus de dialogue ouvert et d'élaboration collective d'accords avec la société dans son ensemble, qui aboutira, dans un avenir proche, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un Pacte ayant pour objectif de promouvoir la durabilité et la sécurité de l'approvisionnement en eau sur une période de 15 ans (2021-2036).

6.8. La pandémie de ces dernières années a entraîné la refonte des politiques publiques en raison des problèmes causés par le confinement dans l'économie réelle, de la chute des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses publiques afin de subventionner les personnes les plus pauvres et celles qui ont perdu leur emploi. On considère actuellement que les conséquences les plus graves de la pandémie ont été surmontées.

6.9. Depuis 2004, la République dominicaine, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont le PIB par habitant était de 8 971,9 USD en 2021³, était parvenue à réduire les taux de pauvreté, mais au cours des dernières années, elle a fait face aux conséquences de la crise liée à la COVID-19, qui a débuté en avril 2020 dans le pays. Cette même année, qui a été atypique en raison des conséquences de la pandémie sur l'économie dominicaine, il a donc été nécessaire de mettre en œuvre des politiques économiques et des mesures de soutien pour freiner la contraction de l'économie nationale, ainsi que la perte d'emplois et l'augmentation de la pauvreté monétaire qui en ont résulté.

6.10. La pandémie a inversé l'amélioration des taux de pauvreté générale et de pauvreté extrême qui avait été enregistrée au cours des dernières années: en effet, les taux de pauvreté générale et de pauvreté extrême enregistrés en 2016 (28,6% et 4,5%, respectivement) ont diminué jusqu'en 2019, mais cette tendance a changé en 2020. Le taux de pauvreté monétaire générale est

² Plan national pluriannuel du secteur public (PNPS) 2021-2024.

³ Chiffres préliminaires de la BCRD.

passé de 20,9% en 2019 à 23,4% en 2020 (274 557 personnes ont été reclassées dans cette catégorie). La part des personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême a augmenté de 0,9 point de pourcentage, passant de 2,6% en 2019 à 3,5% en 2020.⁴

6.11. En 2021, le ralentissement économique a en partie pu être atténué, ce qui se reflète dans les taux de pauvreté. Le taux de pauvreté extrême est tombé à 3,1% grâce à la mise en œuvre de programmes sociaux tels que le programme "Reste à la maison", le Fonds d'assistance solidaire pour l'emploi (FASE) et le programme "Pa' Ti", entre autres mesures, mais la pauvreté monétaire a continué d'augmenter, atteignant 23,9%. Durant la période 2016-2021, l'inégalité, qui est mesurée au moyen du coefficient de Gini⁵, a diminué, reculant de 0,433 en 2016 à 0,396 en 2021.

6.2 Compétitivité

6.12. La compétitivité de la République dominicaine, mesurée au moyen de l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial, présente une amélioration significative par rapport à 2018: la République dominicaine est passée de la 82^{ème} place sur 140 pays à la 78^{ème} sur 141 pays. Sa note a augmenté de 0,9 point par rapport à l'année 2018 – elle est maintenant de 58,3. Des progrès importants ont été enregistrés au niveau des sous-indices de l'environnement institutionnel, de l'écosystème de l'innovation et du système financier, entre autres.

6.13. Outre les progrès accomplis au niveau de la compétitivité, il convient de souligner les résultats des évaluations internationales comme celles réalisées par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui, en 2019, a jugé que la République dominicaine était "conforme pour l'essentiel" à la norme de transparence fiscale, et par le Groupe d'action financière (GAFI) qui, dans son Rapport d'évaluation mutuelle, a déclaré que le pays était généralement en conformité avec les recommandations relatives à la prévention du blanchiment d'actifs, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. De la même manière, selon l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) – une norme mondiale pour la bonne gouvernance des industries extractives dont la mise en œuvre garantit la transparence et la responsabilité concernant les ressources issues des activités minières et encourage le respect des normes environnementales –, le pays a accompli des "progrès significatifs".

6.14. Issu d'un effort conjoint pour améliorer la compétitivité des exportations dominicaines, le Plan national de développement des exportations 2020-2030 traduit la volonté qu'ont les institutions publiques et privées qui interviennent directement ou indirectement dans le processus d'exportation de travailler ensemble afin de relever les défis à court, moyen et long terme, et de consolider l'intégration de la République dominicaine dans le commerce international.

6.15. De même, la Stratégie nationale d'exportation des services modernes 2021-2025 a été lancée. Dans ce cadre, le gouvernement dominicain est en train de mettre en œuvre des mesures pour promouvoir un écosystème innovant, inclusif et durable, qui encourage les exportations de services non traditionnels en renforçant les capacités du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'économie orange.

6.16. En outre, on peut mentionner le Plan national de politique commerciale 2016-2021, qui contient les orientations stratégiques d'une politique commerciale nationale intégrale, comme outil pour renforcer et améliorer l'accès du pays aux marchés internationaux grâce à des accords commerciaux internationaux. Il trouve son prolongement dans la Stratégie de négociation commerciale 2021 de la République dominicaine, qui a été convenue entre le gouvernement et le secteur privé et qui établit la feuille de route et l'approche des négociations commerciales vers lesquelles le pays se dirige.

6.17. En 2022, à la suite de la promulgation du Décret n° 612-21, le rapport présidentiel qui identifie les secteurs économiques présentant le plus de potentiel pour optimiser les possibilités découlant de la reconfiguration de certaines chaînes de valeur mondiales (CVM) a été achevé. Le rapport inclut

⁴ Adresse consultée: <https://mepyd.gob.do/publicaciones/boletin-pobreza-monetaria-a7-no9>.

⁵ Entre 2020 et 2021, l'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, a diminué au niveau national, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette évolution est corroborée par la baisse de l'indice de Palma, qui correspond au rapport entre la somme des revenus perçus par les 10% les plus riches de la population et la somme des revenus perçus par les 40% les plus pauvres. Adresse consultée: <https://mepyd.gob.do/publicaciones/boletin-pobreza-monetaria-a7-no9>.

une collecte de données sur les secteurs économiques et un examen de l'attraction de l'investissement étranger direct par secteur, et il présente l'évolution des importations des États-Unis en provenance de la République dominicaine et de la Chine ainsi que divers facteurs qui influent sur les flux commerciaux, comme les coûts de transport et les droits de douane. Un plan de délocalisation dans un pays proche a ensuite été élaboré, avec une série de propositions de politiques à court et moyen terme visant à traiter les points essentiels identifiés et à renforcer les capacités de la République dominicaine en matière de compétitivité, qui ont été identifiées par le biais d'entretiens avec des représentants de divers secteurs économiques et d'une recherche documentaire.

6.18. En outre, en 2022, le Cabinet chargé du développement des exportations a été créé en vertu du Décret n° 172-22. Il est présidé par le Président de la République dominicaine et coordonné par le Ministère de l'industrie, du commerce et des MPME (MICM). Grâce à ce cabinet, toutes les mesures gouvernementales qui visent à encourager et augmenter les exportations de nos entreprises sont élaborées et évaluées de manière cohérente au sein d'une instance unique.

6.3 Achat des actions de Refinería Dominicana de Petróleo S.A. (REFIDOMSA) à Petróleos de Venezuela, S.A. (PDVSA)

6.19. En septembre 2021, l'État dominicain a acheté 49% des actions du capital souscrit et libéré de Refinería Dominicana de Petróleo PDV, S. A. (REFIDOMSA), qui appartenaient à la société PDV CARIBE, S.A., laquelle est une filiale de Petróleos de Venezuela, S.A. (PDVSA), une entreprise d'État de la République bolivarienne du Venezuela. Grâce à cette opération, l'État est devenu propriétaire de l'intégralité des actions de l'entreprise.

6.20. Le prix d'achat convenu par l'État (74 millions d'EUR soit 88,134 millions d'USD) a été inférieur au prix que PDV CARIBE, S.A. a payé à l'État dominicain lorsqu'elle a acheté les actions il y a plus de 10 ans. La première étape de l'achat à PDV CARIBE, S.A. a consisté en un transfert des actions de REFIDOMSA appartenant à PDVSA à la société commerciale PATSA, L.T.D. (une entreprise du groupe dominicain Rizek, qui a été le facilitateur de la transaction), en échange d'obligations émises par PDVSA et la République bolivarienne du Venezuela. Lors de la deuxième étape, l'État dominicain a immédiatement acheté les actions que PATSA, L.T.D. a achetées à PDVSA pour le même prix convenu.

6.4 Droits de douane

6.21. Pendant l'état d'urgence, dans le but de combattre et de prévenir les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et la santé publique, les autorités dominicaines ont adopté une série de mesures tarifaires de soutien ou d'encouragement fiscal en faveur de divers secteurs, notamment le secteur de la santé. En vertu de la Résolution n° 163-2020, l'Administration fiscale a été autorisée à appliquer des mesures d'exonération fiscale temporaire aux produits sanitaires mentionnés dans ladite Résolution.

6.22. En outre, afin de compenser la hausse des prix d'une série de produits qui composent le panier de base, due, d'une part, à la situation géopolitique et commerciale découlant du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et, d'autre part, aux interruptions enregistrées sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, en vertu de la Loi n° 6-22, promulguée le 27 avril 2022, les autorités dominicaines ont décidé de suspendre les droits de douane applicables aux 67 produits du panier de base.⁶

6.5 Secteur agricole

6.23. Le niveau d'ouverture de la politique commerciale agricole de la République dominicaine est caractéristique d'une petite économie en pleine croissance économique; cette ouverture tient aussi aux engagements contractés dans le cadre des différents accords commerciaux. À cet égard, l'ouverture du marché pour certains des principaux produits agricoles, qui a été menée en vertu des accords commerciaux conclus par le pays, a constitué un nouveau défi en termes de concurrence sur les prix et d'amélioration de l'efficacité des processus de production.

⁶ En vertu de cette loi, un taux de droit nul est provisoirement appliqué à certains biens qui affectent le coût des aliments essentiels pour l'alimentation des familles dominicaines. Adresse consultée: https://micm.gob.do/images/pdf/transparencia/base-legal-de-la-institucion/resoluciones/Leyes/2022/Ley_6-22_Tasa_cero.pdf.

6.24. L'agriculture est la première source d'emplois en milieu rural, où se concentrent le plus de familles pauvres. L'État s'est efforcé de mettre en œuvre des politiques et des programmes alignés sur les axes stratégiques du secteur agricole: modernisation et renforcement du secteur agricole, augmentation de l'offre de produits alimentaires issus de l'agriculture et de l'élevage, amélioration de la compétitivité du secteur agricole et de la rentabilité des producteurs, promotion des exportations agricoles, développement des infrastructures et des services en milieu rural suivant une approche territoriale, protection sociale et inclusion productive tenant compte de l'égalité entre les genres, et promotion des pratiques favorisant la durabilité environnementale et la résilience climatique.

6.25. Pendant la période 2015-2021, l'offre alimentaire a enregistré une forte croissance, permettant d'assurer l'approvisionnement des ressortissants nationaux et des visiteurs étrangers. Ce succès se doit en partie à l'augmentation du portefeuille de prêts de la Banque agricole à des taux préférentiels uniques. L'investissement en capital dans l'infrastructure de production a également augmenté, y compris l'investissement dans les chemins ruraux et les systèmes d'irrigation (réaménagement des canaux d'irrigation au niveau national), l'acquisition d'équipements lourds et de machines agricoles, les centres de collecte et de traitement régionaux pour le séchage des céréales, la préparation des terres et l'approvisionnement en intrants, entre autres.

6.26. La pandémie de COVID-19 a représenté un défi important pour le secteur agricole national. Lorsqu'elle a commencé, en raison de la fermeture des frontières, la consommation de produits alimentaires a fortement diminué dans le secteur du tourisme, ce qui a provoqué un excédent de production qui a nécessité que des mesures soient prises pour relocaliser, transformer et exporter une grande partie de ces produits. Une autre perturbation causée par la pandémie a été la limitation de la mobilité nationale et internationale. À la fin de 2021, la valeur ajoutée des activités agricoles en valeur réelle a affiché une croissance de 2,6% en glissement annuel, reflétant les résultats enregistrés par l'agriculture (2,9%) et l'élevage, la sylviculture et la pêche (1,1%). Ce niveau de croissance a été semblable à celui enregistré l'année précédente, lorsque le secteur a progressé de 2,8% malgré l'incidence de la crise sanitaire et des événements climatiques.

6.27. Dans le cadre des mesures adoptées par l'État pour faire face aux conséquences de la pandémie, le gouvernement dominicain, par le biais des institutions du secteur, a mis en place diverses mesures en faveur des petits et moyens producteurs dans le but de stimuler la production agricole et de garantir la sécurité alimentaire nationale ainsi que la stabilité des prix des produits agricoles pendant la pandémie. Parmi ces mesures, il convient de souligner le lancement d'un grand programme coordonné par le Ministère de l'agriculture pour atténuer les effets de la hausse des prix des matières premières et du pétrole qui est intervenue sur le marché international et a fait augmenter les coûts de production et de transport. Ce programme incluait des mesures financières comme l'octroi de prêts à taux nul par la Banque agricole, avec 60% des fonds destinés aux petits producteurs, la garantie de la disponibilité de produits du panier de base, la renégociation de la dette dans certains cas, la remise en état et l'aménagement de chemins situés entre les parcelles dans 28 communautés, l'ouverture de puits tubulaires pour approvisionner en eau les zones qui en avaient besoin et la livraison d'intrants, comme des semences et des plants, aux producteurs agricoles.

6.28. Plus récemment, pour lutter contre les effets de la crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, il a en outre été décidé de créer un fonds pour garantir la stabilité de l'approvisionnement en engrais et en produits agrochimiques utilisés pour la production agricole, avec un délai de grâce de six mois pour les paiements du principal. Des mesures directes ont été prises pour faire face à la hausse des prix intérieurs des produits du panier de base, des matières premières et des intrants importés utilisés dans la production alimentaire: la Loi n° 6-22 sur le "taux nul" a notamment été appliquée aux importations de 67 produits alimentaires pendant une période de six mois.⁷ De plus, l'installation d'un plus grand nombre de marchés populaires de vente de produits alimentaires a été encouragée par l'Institut de stabilisation des prix (INESPRE), et le nombre d'entrepôts et de marchés de vente directe de produits a été multiplié par deux dans l'ensemble du pays.

6.29. Enfin, il convient de souligner que le programme "Siembra RD" a été mis en œuvre pour continuer de garantir la sécurité alimentaire. Ce programme prévoit un apport initial à un taux de 6% annuel par le biais de la Banque agricole pour améliorer l'élevage et maintenir le soutien aux intrants. Il prévoit aussi l'augmentation de la superficie des terres exploitables pour la plantation de produits alimentaires.

⁷ Adresse consultée: https://micm.gob.do/images/pdf/transparencia/base-legal-de-la-institucion/resoluciones/Leyes/2022/Ley_6-22_Tasa_cero.pdf.

6.6 Mesures adoptées pour renforcer les procédures douanières

6.30. Afin de continuer à renforcer les engagements contractés en matière de facilitation des échanges et d'accroître la compétitivité de notre commerce extérieur, les autorités dominicaines ont pris une série d'initiatives législatives et normatives. Compte tenu de la forte incidence qu'elles ont eu en faveur du commerce de la République dominicaine, il convient de mettre en avant les initiatives suivantes: la nouvelle Loi générale sur les douanes n° 168-21⁸, l'Initiative pour la livraison des marchandises en 24 heures, le programme "Exporta+", qui vise à faciliter les exportations, le perfectionnement de l'Initiative pour le guichet unique du commerce extérieur (VUCE) et le rôle d'opérateur économique agréé simplifié en faveur des micro, petites et moyennes entreprises.

6.31. La Loi générale sur les douanes n° 168-21 a été conçue comme un instrument juridique efficace, moderne et adapté aux règles et aux normes internationales, conformément à la réalité de la législation nationale. Cette loi incorpore des engagements internationaux, comme des accords environnementaux et l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), et elle prévoit l'utilisation de contrôles non intrusifs ou invasifs ainsi que le recours aux technologies de l'information et au paiement électronique par le biais des entités bancaires. En outre, elle énumère les procédures et les régimes douaniers de façon claire et ordonnée, elle introduit la déclaration et les résolutions anticipées et élimine la dispersion des régimes douaniers. Elle prévoit aussi la fourniture de la documentation avant l'arrivée des moyens de transport et contient des mesures de facilitation, concernant par exemple les opérateurs économiques agréés et le guichet unique du commerce extérieur. Elle dispose également que les centres logistiques et les opérateurs logistiques pourront mener leurs activités pendant une période de 15 ans renouvelables, conformément aux conditions établies dans les règlements. De plus, elle établit le concept de correction, de rectification et d'invalidation des déclarations.

6.32. L'Initiative pour la livraison des marchandises en 24 heures (D24H) est un programme dont les piliers sont entre autres les suivants: amélioration continue des procédures et des processus douaniers, simplification des formalités et service à la clientèle. Grâce à l'application de ces mesures, une aide a pu être apportée au secteur privé pour améliorer ses processus internes et raccourcir ses délais, en utilisant les moyens offerts par la Direction générale des douanes (DGA), comme la présentation ou la déclaration des marchandises avant l'arrivée des moyens de transport. En résumé, le programme D24H a permis d'accomplir des progrès importants en ce qui concerne la réduction des délais de livraison, l'amélioration de l'efficacité des processus, la réduction des coûts, le désengorgement des ports, la réalisation de processus anticipés et la présentation de déclarations avant l'arrivée des bateaux.

6.33. Par ailleurs, pour augmenter le volume des exportations du pays, la DGA a présenté le programme "Exporta+", dans le cadre duquel 105 entreprises reconnues travailleront avec elle pour faire de la République dominicaine la plaque tournante logistique de la région. "Exporta+" vise à réduire les formalités administratives du processus d'exportation et à accroître ainsi le volume régulier des marchandises qui quittent notre territoire, afin que la République dominicaine soit plus compétitive que les autres nations de la région. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants: faciliter les exportations, simplifier les processus d'exportation, augmenter le flux des exportations, intégrer les entités liées aux douanes, améliorer la coordination entre les institutions, fermer tous les dossiers d'exportation, assurer la traçabilité des exportations, améliorer les statistiques d'exportation, élaborer le calendrier d'inspection et des inspections conjointes et améliorer les renseignements sur les processus d'exportation.

6.34. L'Initiative pour le guichet unique du commerce extérieur (VUCE) a permis d'intégrer plus de 40 institutions et organismes liés aux opérations douanières et d'améliorer les interactions entre les institutions gouvernementales et le secteur privé, afin de faciliter les formalités et les processus douaniers liés à la livraison de marchandises et de réduire les délais et les coûts des opérations de commerce extérieur. En outre, 61 nouveaux services ont été intégrés au programme de mise en œuvre pour l'année 2019, le portail informatique de gestion du VUCE a été lancé et 221 services actifs ont été intégrés. Outre les mesures de facilitation des échanges mentionnées plus haut, la DGA a mis en œuvre le tarif douanier adapté et actualisé conformément à la septième édition du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), qui a pris effet le

⁸ Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.do/ley-16821/#:~:text=Esta%20Ley%20moderniza%20y%20simplifica,los%20tr%C3%A1mites%20y%20procedimientos%20aduaneros.>

1^{er} janvier 2022, afin de tenir compte dans ce texte des progrès les plus récents concernant la science, les technologies et la structure du commerce international.

6.7 Éléments clés pour attirer l'investissement étranger direct (IED)

6.35. La République dominicaine dispose d'un excellent climat de l'investissement, soutenu par un cadre juridique très attractif et sûr pour l'investissement étranger. Le pays dispose d'une série d'avantages politiques, économiques, sociaux et juridiques qui, associés à ses potentialités naturelles, lui ont permis de s'imposer comme la première destination de l'investissement étranger direct dans les Caraïbes et la deuxième dans toute la région de l'Amérique centrale.

6.36. La République dominicaine a un accès préférentiel à plus de 1 milliard de consommateurs et commercialise des produits relevant de plus de 3 000 lignes tarifaires, grâce à la mise en œuvre effective des accords commerciaux⁹ en vigueur avec les principaux pays du monde et aux facilités liées aux préférences unilatérales accordées dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP), qui assure un accès préférentiel pour 55 marchés de destination; les produits sont commercialisés selon plus de 3 000 lignes tarifaires.

6.37. En février 2020, la République dominicaine a établi un cadre réglementaire innovant pour nouer et développer des partenariats public-privé, en vertu de la Loi n° 47-20, qui a créé la Direction générale des partenariats public-privé (DGAPP), l'entité chargée de promouvoir et de réglementer ces partenariats.

6.38. De plus, en décembre 2021, la République dominicaine a promulgué le Décret n° 806-21, en vertu duquel le Guichet unique pour l'investissement de la République dominicaine a été réactivé dans le cadre du programme Gouvernement efficace (zéro bureaucratie), dans le but d'intégrer sur une plate-forme numérique unique l'ensemble des formalités, des autorisations, des enregistrements, des licences, des certificats de non-objection, des visas ou des autres types d'approbation devant être délivrés par les diverses institutions gouvernementales ou municipales pour le développement de projets d'investissement en République dominicaine.

6.39. De la même manière, dans le but de promouvoir l'établissement d'investisseurs dans le pays, le Cabinet de promotion des investissements a été créé en vertu du Décret n° 849-21, en vue d'encourager, dans le cadre des pouvoirs publics, les politiques, les directives et les mécanismes visant à mettre au point des moyens et des processus qui promeuvent l'investissement dans les secteurs stratégiques qui contribuent à améliorer et accroître la compétitivité du pays.

6.40. Au cours des deux dernières années, ProDominicana a créé, entretenu et développé un écosystème numérique d'outils axés sur la fourniture de renseignements commerciaux, l'amélioration des capacités et la facilitation des liens entre les entreprises.

7 ORIENTATIONS FUTURES DES POLITIQUES

7.1. Dans son programme commercial pour les prochaines années, la République dominicaine prévoit entre autres choses de tirer parti des accords commerciaux en vigueur, de continuer à approfondir et à moderniser l'intégration économique centraméricaine et régionale et, de manière générale, de renforcer sa compétitivité en apportant des améliorations aux différents domaines qui y sont liés (environnement institutionnel, infrastructure, adoption des TIC, stabilité macroéconomique, santé et compétences générales de la population, marchés des biens, des services et du travail, système financier et écosystème de l'innovation).

7.2. En outre, la contribution positive au système commercial multilatéral sera poursuivie par la participation active aux différentes instances de l'Organisation et aux processus de négociation, comme l'initiative en faveur d'un accord plurilatéral sur les investissements. Le pays continuera également de veiller à ce que les accords commerciaux soient respectés par ses partenaires commerciaux, et d'utiliser les mécanismes de règlement des différends lorsque cela sera nécessaire.

⁹ Accord commercial avec les États-Unis et l'Amérique centrale (ALEAC-RD), Accord commercial avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Accord avec l'Amérique centrale, Accord de portée partielle avec le Panama, Accord de partenariat économique Union européenne-pays du CARIFORUM et Accord de partenariat économique avec le Royaume-Uni et le CARIFORUM.

7.3. La plate-forme DATACOMEX-RD, une importante initiative statistique mise en place par le MICM et l'Office national de la statistique (ONE), a été conçue pour être un mécanisme de transparence des statistiques relatives au commerce extérieur de la République dominicaine qui permette aux agents économiques d'avoir accès aux renseignements pertinents, ainsi que pour encourager la recherche, le développement de possibilités commerciales, la création d'emplois et l'innovation productive en vue de la reprise et du renforcement macroéconomique.

7.4. En complément, la plate-forme du Registre des fabricants locaux, qui a été créée par le MICM, a pour objectif de mettre à disposition du grand public les coordonnées actualisées des entreprises manufacturières de la République dominicaine et des renseignements actualisés sur leur sous-secteur d'activité, ce qui facilite l'accès aux renseignements sur le secteur et permet ainsi son expansion aux niveaux national et international et la création de synergies entre les entreprises.

7.5. Au cours des dernières années, les processus de production ont bénéficié de l'intensification des activités du Conseil dominicain pour la qualité (CODOCA), qui a élaboré, entre autres documents importants, la Politique nationale en matière de qualité 2021-2024, avec la collaboration de l'ensemble des acteurs du Système dominicain d'assurance de la qualité (SIDOCAL), par le biais d'un processus participatif des 23 institutions publiques et privées qui sont membres du CODOCA. Ce conseil représente la plus haute autorité du SIDOCAL et formule, élabore, coordonne et diffuse les politiques en matière de qualité, contribuant ainsi au développement, au renforcement et à la reconnaissance du SIDOCAL.

7.6. L'un des objectifs primordiaux du CODOCA est de définir et d'élaborer les politiques en matière de qualité et de productivité qui présentent un intérêt national dans les domaines de la métrologie, de la normalisation, des essais, de l'accréditation et de la certification, conformément aux besoins de développement national et aux directives et pratiques internationales reconnues. L'objectif final des mesures prises dans ce sens est d'améliorer les produits et les services dominicains, afin de renforcer la qualité du marché intérieur mais aussi celle des échanges avec les pays étrangers, et donc le développement de la République dominicaine.

7.7. La République dominicaine continuera d'appliquer des mesures visant à accroître les flux d'investissement productif et les possibilités en termes de progrès et de bien-être. À cet égard, des initiatives comme celle menée par ProDominicana, qui porte sur la mise en œuvre du Registre de l'investissement étranger direct au format numérique, dans le but de rendre les processus menés par les investisseurs plus simples et plus transparents et d'éliminer les coûts qui y sont associés, continueront d'être encouragées.

7.8. Pour que les agents financiers internationaux aient confiance dans l'économie dominicaine, les perspectives macroéconomiques doivent être favorables. De manière générale, la mise en œuvre de politiques macroéconomiques compatibles avec les objectifs consistant à relancer les activités de production, à recouvrer les emplois et à protéger les segments les plus vulnérables de la population a été accueillie favorablement. Ces perspectives favorables s'appuient sur plusieurs facteurs: la bonne gestion des finances publiques, l'appréciation du peso dominicain en 2021 et au cours des premiers mois de 2022, l'augmentation des réserves internationales nettes, les chiffres relatifs aux arrivées de touristes et les contributions des envois de fonds, entre autres indicateurs. En ce qui concerne les faiblesses de l'économie dominicaine, en raison de l'inflation enregistrée au cours des derniers mois, associée à l'augmentation des prix des matières premières et aux obstacles sur les chaînes d'approvisionnement du commerce mondial, qui sont aussi liés au conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, des politiques monétaires restrictives ont récemment été mises en œuvre. On espère qu'elles favoriseront le contrôle de l'inflation au cours des prochains mois.

7.9. La rapide reprise de l'activité nationale et les efforts administratifs entrepris pour rendre la gestion fiscale plus efficace ont entraîné une augmentation considérable des recettes fiscales. Ces résultats et la stratégie de hiérarchisation des dépenses publiques ont permis de répondre à la demande croissante de ressources destinées à soutenir la dynamisation et le renforcement du tissu productif, ainsi qu'à la nécessité de mettre en œuvre des programmes sociaux pour aider les populations les plus vulnérables; de lutter contre la pandémie; et de faire face à la hausse des prix des produits de grande consommation. En raison de ces facteurs, et malgré les pressions budgétaires, le déficit budgétaire de l'administration centrale s'élevait à 2,9% du PIB à la fin de l'année 2021, ce qui était inférieur aux prévisions et conforme au processus de consolidation budgétaire mené par le gouvernement. Par ailleurs, selon les dernières estimations, le résultat

budgétaire enregistré à la fin de l'année est conforme au niveau prévu dans le Budget général de l'État pour 2022.¹⁰

7.10. À moyen terme, les lignes directrices de la politique budgétaire visent à assurer la viabilité de l'endettement public afin de garantir l'affectation de ressources publiques à la résolution des demandes sociales sur la base desquelles le programme du gouvernement a été élaboré et d'améliorer la note souveraine du pays jusqu'à ce qu'il entre dans la catégorie "investissement". Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la discipline budgétaire, du renforcement des recettes fiscales et du ciblage des ressources publiques, et leur axe transversal est d'établir les conditions nécessaires pour favoriser la stabilité macroéconomique. En ce qui concerne la gestion de la dette, les lignes directrices visent à accroître la part de la dette auprès d'organismes multilatéraux, à atténuer les risques principaux en augmentant le pourcentage de la dette libellée en monnaie nationale, à réduire le pourcentage de la dette faisant l'objet de taux d'intérêt variables et à améliorer la structure des échéances et le bilan des risques du portefeuille. Compte tenu de la planification de la politique en matière de recettes, de dépenses et de financement ainsi que des perspectives économiques pour la période de projection, la dette du secteur public non financier devrait atteindre 47,5% du PIB à la fin de l'année 2022, puis évoluer de manière maîtrisée jusqu'à atteindre environ 48,1% du PIB en 2026, à la fin de la période de projection.¹¹

7.11. Dans cette optique, le gouvernement dominicain réitère son engagement en faveur du processus de consolidation budgétaire et de la stabilité macroéconomique, ce qui se reflète dans une politique budgétaire et macroéconomique conçue pour favoriser le bien-être de la société dominicaine grâce à une gestion responsable des finances publiques et à la promotion du développement dans un contexte d'équité, de progressivité et d'amélioration de la qualité des dépenses publiques.

7.12. Dans le strict respect des directives découlant du Plan national pluriannuel du secteur public (PNPSP), la coopération internationale mise en place par l'intermédiaire du Ministère de l'économie, de la planification et du développement s'est efforcée de soutenir le développement international par le biais d'importants projets tournés vers l'avenir concernant la réforme du secteur électrique, la modernisation du réseau de distribution électrique et la réduction des pertes, la mise à profit des accords commerciaux, le soutien aux politiques nationales et régionales favorables et inclusives pour les entreprises, le renforcement des capacités de production et des chaînes de valeur, le secteur de l'énergie à faibles émissions de carbone, l'amélioration du commerce formel avec Haïti et la lutte contre le commerce informel, le renforcement de la sécurité aux frontières, la résilience climatique et le Programme de renforcement de la qualité pour le développement des MPME, entre autres thèmes.

7.13. Pendant la période à l'examen, l'Unité de la propriété intellectuelle du Parquet général de la République a été créée. En outre, un "procureur de liaison", chargé d'enquêter sur les atteintes à la propriété intellectuelle et d'engager des poursuites en la matière, a été choisi. Pendant la période à l'examen, le nombre d'affaires pénales dans ce domaine ont considérablement augmenté – jusqu'à 663 au total en 2021.¹² Enfin, le 25 juillet 2022, le Décret n° 405-22 sur le règlement d'application de la Loi n° 17-19 sur l'éradication du commerce illicite, de la contrebande et de la falsification de produits réglementés a été promulgué.

¹⁰ Ministère des finances (2022), Marco Fiscal de Mediano Plazo 2020-2026, avril 2022.

¹¹ *Ibid.*

¹² Pendant la période allant de 2018 à 2020, 268 affaires ont été enregistrées.